COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013 (convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui, Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, MIle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. JOANDET Franck, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MERCIER Michel, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude. M. MOULINIER Maxime. Mme PARCELIER Muriel. M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05 Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05 M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30 Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien

M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15 M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00

M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir

M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude

M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas

M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain

M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05

M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre

Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice

M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00

M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10

M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h 50

M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20 Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15 Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan

M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10

M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25

M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck

M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude

M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25

M. PAILLART Vincent à M. FREYGÉFOND Ludovic

M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques

M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00

M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15 Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES:

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 20 décembre 2013

PÔLE DE LA PROXIMITÉ Direction de la voirie

N° 2013/0979

Utilisation du surplus de la Taxe Locale d'Equipement pour des opérations de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics qui relèvent de la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n° 1 à la délibération n° 2011/0747 du 14 octobre 2011 - Décision

Madame LIRE présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Par délibération n° 2011/0747 du 14 octobre 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux s'était prononcée sur la nature des opérations de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics qui seraient financées par la part du Fonds d'Intérêt Communal (FIC) correspondant au surplus de la Taxe Locale d'Equipement (TLE).

Parmi ces actions figure, en rubrique 2-2, celle portant à réaliser des plans locaux d'accessibilité, à la demande des communes.

Or, il convient d'assortir ces plans locaux des travaux qui en découleraient.

Il apparaît, dés lors, nécessaire :

- d'énoncer cette action comme suit : « 2-2 Réaliser des plans locaux d'accessibilité, à la demande des communes, et effectuer certains des travaux préconisés par ces plans » ;
- > de passer, en ce sens, un avenant à la délibération n° 2011/0747 du 14 octobre 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales :

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la délibération n° 2011/0747 du 14 octobre 2011;

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

➤ le financement, par le surplus de la Taxe Locale d'Equipement (TLE), de certains des travaux qui découleraient des plans locaux d'accessibilité ;

DECIDE

Article 1:

Certains des travaux qui seraient préconisés par les plans locaux d'accessibilité demandés par les communes seront, tout aussi, financés par le surplus de la TLE.

Article 2:

La rubrique 2-2 "Réaliser des plans locaux d'accessibilité, à la demande des communes", de la délibération n° 2011/0747 du 14 octobre 2011, est, à présent, rédigée comme suit : « Réaliser des plans d'accessibilité, à la demande des communes, et effectuer certains des travaux préconisés par ces plans ».

Article 3:

Monsieur le président est autorisé à signer la présente délibération qui constitue l'avenant n° 1 à la délibération n° 2011/0747 du 14 octobre 2011, selon les termes du présent article 2.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 7 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE: 7 JANVIER 2014

Mme Marie-Françoise LIRE